

## *Coopération avec les pêcheurs de Martinique*

### **Pays d'Auray**

### **Fonds sollicités :**

Region / Europe - FEAMP - DLAL

### **Axes :**

"Travailler en Pays d'Auray" : structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire

### **Fiche Action :**

Europe : Coopérer et se développer par le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques

### **Fonctionnement / Investissement :**

Fonctionnement

## **IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom porteur :** CDPMEM 56

**N° SIRET :** 53927444640001

**Forme juridique :** Syndicat professionnel / Organisation professionnelle

**Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :** 9.00

**Montant du budget Annuel en k€ :** 1328.00

**Representant de la structure demandeuse :** LE NEZET Olivier, Président

**Representant technique du projet :** Barbier Marine, secrétaire générale adjointe, mbarbier@bretagne-peches.org

**Adresse postale :** 13 boulevard Louis Nail 56100 Lorient

**Adresse électronique :** accueil@bretagne-peches.org

**Tel :** 02 97 37 01 91

## **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

---

### **1 - Eléments de contexte**

La pêche martiniquaise est une activité traditionnelle qui est un maillon de base de la société. A l'instar de nombreuses activités traditionnelles cependant, ce secteur économique majeur subit de plein fouet les mutations économiques portées par la mondialisation et les nouveaux modes de consommation, et nécessite d'être accompagné dans cette phase de transition.

En effet, les pêcheurs martiniquais sont confrontés depuis quelques années à un impératif de modernisation de leur flotte et d'évolution de leurs pratiques, accéléré par deux éléments de contexte :

- la pollution de nombreux espaces côtiers par un insecticide appelé chlordécone utilisé pendant des décennies pour la culture de la banane.

Cette pollution a contraint à interdire toute pêche sur des fonds de moins de 20 m sur la côte atlantique et la pêche des langoustes est prohibée sur une plus large partie de la côte Centre Atlantique. Dans ce contexte, des aides de l'Etat accompagnent la reconversion des pêcheurs vers des activités situées dans le large. Par ailleurs, un Parc Naturel Marin a récemment été mis en place. Il est présidé par le Président du CRPME de Martinique et le collectif de pêcheurs COPEM qui a organisé le déplacement en Bretagne y est largement représenté et souhaite y développer une présence active.

- Parallèlement, en octobre 2017, poussée par le Parlement européen, une communication adoptée par la Commission européenne envisage l'octroi d'aides d'État à la construction de navires de pêche dans les régions ultrapériphériques (RUP). Le gouvernement français avait alors lancé une mission interministérielle sur le renouvellement de la flotte en outre-mer. Un dispositif est « indispensable », écrivent les rapporteurs, vu « les flottilles obsolètes ».

Le rapport (rendu public en août 2019) recommande que « le plan de renouvellement de la flotte concerne essentiellement les navires de moins de 12 mètres munis ou non de palangres » et « adaptés à la pêche des ressources pélagiques ». Le dispositif doit aussi améliorer les conditions de travail et la sécurité et les constructions doivent être faites autant que possible en collaboration avec les chantiers locaux et être adaptées aux réalités locales.

Ces nouvelles dispositions européennes et nationales répondent au fort intérêt de la Collectivité Territoriale de Martinique (issue de la récente fusion de la Région et du Département) qui souhaite développer l'économie bleue, tout en veillant à l'impact environnemental des activités d'extraction des ressources marines.

Pour soutenir et développer la pêche artisanale, la collectivité territoriale de Martinique a mis en place un politique de soutien à la filière pêche (infrastructure, aides financières et administratives aux pêcheurs). La pêche s'inscrit également dans le cadre plus global du développement durable, un axe majeur de la politique de la Collectivité, où la gestion prospective de la ressource et le développement des bonnes pratiques de prélèvement prennent tout leur sens.

La modernisation de la flotte répond doublement à l'impératif de modifier les pratiques de la pêche artisanale pour aller vers les pêcheries du large (2 à 3 jours de mer) et à la prise en compte des impacts environnementaux.

C'est un métier nouveau que les pêcheurs martiniquais doivent mettre en place à partir d'une embarcation sécurisée conçue en étroite relation avec les caractéristiques des pratiques professionnelles locales tout en intégrant des outils modernisés permettant de diminuer la pénibilité, sécuriser les manœuvres à bord et développer la qualité de produits pêchés.

Au-delà de ce projet de modernisation, il s'agit pour eux de bâtir les fondements d'une filière organisée, solide et durable.

Dans ce contexte, les pêcheurs martiniquais ont cherché à se rapprocher d'un autre territoire ayant une expérience sur ces questions et le modèle morbihannais, fort d'un esprit coopératif et ouvert sur l'extérieur a été retenu pour des échanges durables.

Le Morbihan les intéresse pour plusieurs raisons :

- la similarité entre la politique de la Collectivité Territoriale de Martinique et la stratégie régionale bretonne pour le secteur pêche et les activités de commercialisation et valorisation des produits de la mer
- les pratiques de la pêche au large morbihannaise
- une compréhension fine des caractéristiques des espaces insulaires
- le modèle de cogestion pour les espaces marins fragiles

Ainsi les pêcheurs martiniquais sont venus rencontrer les pêcheurs artisans du Morbihan en juin 2019, axant leur prise de contact sur les professionnels de la ligne (port de Quiberon) et du filet maillant (port de Lorient). La CTM a soutenu ce voyage par un financement et la présence du Conseiller exécutif chargé de l'Economie Bleue, M. Boutrin, qui a

rejoint la délégation en métropole.

L'échange s'est révélé fructueux et a confirmé aux professionnels et responsables des filières des deux territoires, morbihannais et martiniquais, l'intérêt de structurer un échange d'expériences et de savoir-faire réciproque et durable.

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Les objectifs du projet sont les suivants :

- 1) Échanger sur les bonnes pratiques entre pêcheurs morbihannais et martiniquais sur la valorisation des captures, la cogestion, la gouvernance
- 2) Permettre une émulation des acteurs impliqués afin d'initier de nouvelles actions en s'inspirant des pratiques développés en Martinique

## **3 - Présentation resumée du projet**

Les pêcheurs martiniquais et les pêcheurs morbihannais ont défini des thématiques sur lesquelles ils souhaitent partager leurs expériences, parmi lesquels :

- Les politiques territoriales en matière d'économie bleue
- La cogestion des espèces et des espaces marins via la participation des professionnels aux organes de gouvernance locaux (parc marin notamment)
- Le changement de pratiques (modernisation de la flottille, amélioration des conditions de travail...)
- La valorisation des espèces pêchées

Le projet est mené en partenariat avec Odyssee Développement. En effet, cette entreprise accompagne le COPEM et la CTM dans leurs mutations. Cette même entreprise a déjà accompagnée et organisée l'année dernière le voyage d'étude en Bretagne pour les pêcheurs martiniquais. Elle sera en charge d'organiser le déplacement, les visites, d'animer les échanges et réaliser les comptes rendus. Le COPEM qui reçoit la délégation morbihannaise et a participé au déplacement dans le Morbihan en 2019 est un collectif. Il œuvre pour une pêche écoresponsable en Martinique. Il mène un programme d'adaptation de la flottille de pêche martiniquaise aux enjeux environnementaux en permettant la modernisation des embarcations, des équipements, des techniques de pêche et de la conservation des poissons à bord.

Le programme d'échange est prévu à l'automne. Une délégation morbihannaise de 21 personnes est envisagée. Cette délégation sera composée de : pêcheurs professionnels (5 du Pays de Lorient, 4 du Pays d'Auray Vannes), des techniciens et élus du CDPMEM 56 (5 personnes), d'un représentant d'Odyssee développement, de 6 représentants de la filière ayant un lien avec les thématiques (sécurité, formation, commercialisation,...) dont le siège est situé sur le territoire morbihannais.

Au cours du déplacement et des visites plusieurs échanges sont prévus sur :

- Les politiques territoriales en matière d'économie bleue :
  - Echanges avec les Elus martiniquais pour découvrir leur approche et les projets concrets en matière de développement de l'économie bleue
  - Echanges entre élus et professionnels sur la vision stratégique du secteur de la pêche pour la.les Collectivité.s
  - Echanges avec la Direction de la Mer sur les sujets communs pour comparer les approches et développer des synergies
- La cogestion des espèces et des espaces marins et la participation des professionnels aux organes de gouvernance locaux (parc marin notamment)
  - Echanges sur l'organisation portuaire : le rôle des associations locales de pêcheur

Chaque port ou APIT en Martinique est géré par la Municipalité ou la CTM en associant étroitement l'association locale des pêcheurs

- Echanges sur les pratiques de cogestion et les relations des professionnels de la pêche avec les Parc Marin : en Martinique le Parc Naturel Marin est présidé par le Président du CRPMEM et il participe au financement des études portées par le collectif COPEM au titre du soutien social des activités liées à la mer

• Le changement de pratiques (modernisation de la flottille, amélioration des conditions de travail...)

-Échange sur la polyvalence des métiers pour s'adapter à de nouvelles situations (notions d'adaptation et résilience)

L'obligation d'aller pêcher plus au large que connaissent les pêcheurs du fait de la pollution au Chlordécone des fonds côtiers oblige à une forte adaptation, tout comme les pêcheurs morbihannais vont devoir s'adapter très rapidement à la nouvelle organisation de l'accès aux eaux anglaises, conséquence directe du Brexit

- Échanges sur la sécurité en mer / vêtements individuels de flottabilité et localisation des pêcheurs / aides à la modernisation / renouvellement flottille, ...

• La valorisation des espèces pêchées :

- Échanges sur la valorisation du poisson

Le prix moyen de vente du poisson en Martinique est plus élevé qu'en Bretagne, en moyenne 10 €/kg. Les morbihannais présenteront à cette occasion le travail accompli sur la technique de l'Ikéjime

-Échanges sur les services locaux à développer / Impact de la pêche artisanale sur l'attractivité touristique des sites

- Échanges sur le rôle des points de vente au détail mis à disposition des pêcheurs par les municipalités : circuits courts / valorisation espèces locales / saisonnalité / attractivité touristique

Des embarquements et de nombreuses visites (rencontres avec des élus locaux, de la CTM, de la direction de la mer, du Parc Marin, de l'agence de l'eau, des responsables d'infrastructures portuaires) seront organisés.

Par ailleurs ce projet concourt au renforcement des liens entre pêcheurs morbihannais en participant à une action d'échange professionnel et technique permettant la consolidation de leurs implications dans les dossiers d'avenir de la filière pêche.

Le déplacement fera l'objet de plusieurs communiqués de presse (aux Antilles et dans le Morbihan) auprès des médias locaux, ainsi que d'une conférence de presse en Martinique. Par ailleurs, un reportage photographique sera réalisé par Odyssee Développement. Ce dernier ainsi que les comptes rendus seront relayés sur le site du CDPMEM 56 et seront présentés en conseil du CDPMEM 56

#### **4 - Localisation**

##### **Localisation géographique :**

C.C. Auray Quiberon Terre Atlantique, C.C. de Belle Ile en mer

##### **Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

##### **Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

## **5 - Résultat attendu**

Le projet fera l'objet d'une communication auprès des pêcheurs mais également auprès du grand public.

Articles de presse régionales :4

Compte rendu diffusé en conseil du CDPMEM 56 et du COPEM

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
Début projet	07/02/2020	
Fin de projet	31/12/2020	

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - REGION**

---

### **1 - Critères obligatoires**

#### **1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Le projet concerne les pays d'Auray/Vannes et de Lorient. La délégation martiniquaise a été reçue en 2019 à Quiberon et à Lorient. Plusieurs embarquements ont été effectués sur des bateaux de pêches professionnelles dans ces deux ports; Des rencontres ont été organisées avec des représentants de la filière pêche morbihannais.

Concernant la clé de répartition, il est prévu un délégation de 20 personnes venant des territoires de Vannes/Auray et de Lorient; Aussi la dépense est répartie entre les deux GALPA au prorata des personnes de la délégation issues de leurs territoires respectifs soit 43% pour Auray Vannes et 57 % pour Lorient

#### **2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?**

Le projet s'inscrit dans la stratégie du DLAL Auray/Vannes au travers des sujets qui seront abordés et qui recouvrent les objectifs suivants :

- \* Sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des ressources
- \* Favoriser la transmission des entreprises et faciliter l'installation des nouveaux professionnels
- \* Améliorer la connaissance et développer l'attractivité des métiers
- \* Augmenter la visibilité et la notoriété des activités et des produits du territoire
- \* Mieux structurer les filières localement
- \* Augmenter la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture et contribuer à la diversification des sources de revenus des professionnels

#### **3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

L'innovation porte sur les liens qui sont créés entre les pêcheurs morbihannais et martiniquais : soutien des pêcheurs morbihannais auprès des martiniquais sur les aspects cogestion et les pratiques de pêche au large et à l'inverse soutien des martiniquais sur la valorisation des produits et sur les modalités de gouvernance des espaces protégés. Il est à souligner que plusieurs embarquements sont prévus lors du déplacement afin que les pêcheurs confrontent de manière pratique leurs expériences

### **2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)**

#### **1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif**

Le projet est mené par le CDPMEM56 qui est le représentant de tous les pêcheurs du Morbihan. Mais celui-ci rayonnera au-delà des limites départementales puisqu'il fera très certainement échos au niveau régional. L'ensemble des idées qui pourront être rapportées seront présentées au niveau régional.

#### **2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le**

### **public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Le projet implique directement les pêcheurs et les acteurs de la filière. En effet, la délégation est composée des pêcheurs et d'acteurs de la filière. Par ailleurs, une communication sera faite en conseil pour présenter à l'ensemble des membres les résultats du déplacement

### **3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?**

Une des thématique d'échange porte sur les pratiques de cogestion de la ressource et des espaces marins. Par ailleurs, il est à souligner que les pêcheurs martiniquais sont intéressés par cette échange notamment du faite des changements de pratique de pêche qu'ils subissent suite à la contamination de leurs eaux par le chlordercone.

### **4 - Mon projet est-il viable économiquement ?**

Les échanges d'expériences s'inscriront au delà de la durée du projet. Les liens créés entre structures professionnelles et entre pêcheurs sont appelés à durer.

### **5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?**

Ce projet d'échange a vocation a apporter une plus value pour la filière pêche morbihannaise notamment sur la valorisation des produits, des modalités de gouvernance, de la gestion de la ressource et des pratiques de pêche. Ces thématiques concourent à la bonne santé économique des entreprises de pêche

## **3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)**

### **1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?**

Le déplacement fera l'objet de plusieurs communiqués de presse (aux Antilles et dans le Morbihan) auprès des médias locaux, ainsi que d'une conférence de presse en Martinique. Par ailleurs, un reportage photographique sera réalisé par Odysée Développement. Ce dernier ainsi que les comptes rendu seront relayés sur le site du CDPMEM 56 et seront présentés en conseil du CDPMEM 56

## PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Non

Assujettissement à la TVA : Non

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
CDPMEM 56 Frais de personnel	2 976.40	5.64
CDPMEM 56 vols + pré-acheminement pour 20 personnes	16 000.00	30.33
CDPMEM 56 Frais de structure (15% des frais salariaux)	446.46	0.85
Odysée développement-frais de personnel	14 396.00	27.29
Odysée développement-frais de structure (15% des frais salariaux)	2 159.40	4.09
Odysée développement-Vols	1 700.00	3.22
CDPMEM frais logement 20 personnes 7 jours	9 800.00	18.58
CDPMEM 56 frais de repas - 20 personnes -10 jours	4 270.00	8.09
Odysée développement-Frais de logement 10 jours	700.00	1.33
Odysée développement-Frais de repas 10 jours	305.00	0.58
<b>Total</b>	<b>52 753.26</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	26 376.63	50.00
Europe - FEAMP - DLAL	26 376.63	50.00
<b>Total</b>	<b>52 753.26</b>	<b>100.00</b>

<b>Dépenses Eligibles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
CDPMEM 56 Frais de personnel -Clé43%	1 280.00	5.82
CDPMEM 56 vols + pré-acheminement pour 20 personnes-Clé de répartition 43%	6 880.00	31.26
CDPMEM 56Per Diem pour 20 personnes sur 7 jours- Clé 43%	5 418.00	24.62
CDPMEM 56 Frais de structure-Clé 43%	192.00	0.87
Odysée développement-frais de personnel	6 190.28	28.13
Odysée développement-frais de structure-Clé 43%	928.54	4.22
Odysée développement-Vols-Clé43	731.00	3.32
Odysée développement-Per Diem-Clé 43%	387.00	1.76
<b>Total</b>	<b>22 006.82</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes éligibles</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	11 003.41	50.00
Europe - FEAMP - DLAL	11 003.41	50.00
<b>Total</b>	<b>22 006.82</b>	<b>100.00</b>

**Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)**



**Date** : 30/06/2020

**Pour** : Comité pour avis d'opportunité

**Avis / Décision** : FAVORABLE

**Fonds mobilisé Europe - FEAMP - DLAL** : 11 003.41 EUR

**Explication / Commentaires** :

La présentation d'Astrid HIRSCH, chargée de mission au Comité des pêches permet d'apporter les précisions suivantes :

- La liste des participants n'est pas définitive aujourd'hui. Seront privilégiés les pêcheurs qui ont embarqué les pêcheurs martiniquais lors de leur venue. En fonction des intérêts peuvent être sollicitées d'autres personnes, d'autres structures : élus et salariés des comités, élus et agents de criées, élus et agents de collectivités...
- Odyssee développement est bien partenaire et non prestataire.

Ne prennent pas part au débat et au vote : Olivier LE NEZET et Thierry JACOB.

Le projet est jugé très porteur par les membres de la CML : il peut amener d'autres pratiques sur le territoire par le partage d'expériences et s'inscrit dans une démarche durable qui ne se réduit pas à un voyage d'étude.

Le souhait est émis d'avoir un retour sur ce partage d'expériences, qui peut se formaliser par une présentation devant les membres de la CML mais aussi auprès d'un public plus large (collectivités et partenaires du développement économique).

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité

Sur la base d'un montant DLAL FEAMP de 11 003.41 €

## *Mise en oeuvre de la stratégie de communication du CDPMEM 56*

### **Pays d'Auray**

#### **Fonds sollicités :**

Region / Europe - FEAMP - DLAL

#### **Axes :**

"Travailler en Pays d'Auray" : structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire

#### **Fiche Action :**

Europe : Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire

#### **Fonctionnement / Investissement :**

Fonctionnement

## **IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom porteur :** Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan

**N° SIRET :** 539 274 464 00

**Forme juridique :** Syndicat professionnel / Organisation professionnelle

**Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :** 9.00

**Total bilan annuel en k€ :** 1328.00

**Representant de la structure demandeuse :** LE NEZET Olivier, Président

**Representant technique du projet :** PIEL Jean, Chargé de communication, [jpiel@bretagne-peches.org](mailto:jpiel@bretagne-peches.org)

**Adresse postale :** 13 boulevard Loui Nail 56100 Lorient

**Adresse électronique :** [cdpmem56@bretagne-peches.org](mailto:cdpmem56@bretagne-peches.org)

**Tel :** 02 97 37 01 91

## **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

---

### **1 - Eléments de contexte**

Le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56) est une organisation professionnelle de droit privé exerçant des missions de service public. Il est régi par les articles L912-1 et suivants du Code rural et par la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010. Organisme de représentation des pêcheurs professionnels morbihannais, sa mission est de défendre, promouvoir et organiser la filière Pêche professionnelle au niveau départemental.

Le CDPMEM56 est doté de 3 missions principales :

- Assurer la représentation et la promotion, au niveau départemental, des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin ;
- Assurer auprès des entreprises de pêche et des salariés de ces entreprises une mission d'information et de conseil ;
- Gérer la communication à destination des pêcheurs professionnels et du grand public

Le CDPMEM 56 a obtenu une subvention FEAMP de la part de la Région Bretagne et du GALPA Pays d'Auray/Vannes pour élaborer une stratégie de communication visant à améliorer l'image du métier de pêcheurs, renforcer l'attractivité du métier, valoriser les productions et renforcer la communication interne.

Le bureau d'étude a constaté que nos actions semblent mal connues et que l'image du métier pourrait être mieux valorisée. Le bureau d'étude a mis en lumière également que nos supports actuels manquent d'impact et de cohérence.

Il a mis en exergue 4 problématiques :

- un manque de modernité au niveau des outils,
- un déficit de notoriété. Beaucoup de professionnels ne connaissent pas le CDPMEM56, ses missions, ses actions,
- la difficulté à trouver les bons outils/canaux pour communiquer avec les pêcheurs,
- un problème d'image : la nécessité de valoriser la profession, les hommes, les métiers, les produits.

Aussi le présent projet a pour objet de répondre à ces problématiques et constats. Il concerne la mise en œuvre de la stratégie de communication du CDPMEM 56

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Les objectifs du projet sont :

- Améliorer la communication interne (en terme d'outils et d'organisation)
- Améliorer l'image du métier de pêcheur et de leurs productions
- Renforcer l'attractivité du métier
- Valoriser et promouvoir la filière auprès des élus

## **3 - Présentation resumée du projet**

Suite à l'étude réalisée par le bureau d'étude, la stratégie de communication que souhaite déployer le CDPMEM 56 s'articule autour de 3 axes

Axe 1 communication externe :

Pour ce faire, le CDPMEM 56 souhaite

-Développer un univers de marque afin de définir sa plateforme de marque, en développant 7 items (ADN, Ambition, Vision, Missions, Valeurs, Positionnement, Personnalité, Promesses et preuves) ; la création de cet univers de marque passera par la refonte du logo ainsi que par la création d'une charte graphique. La création d'un "brand book" qui contiendra tous les éléments fondamentaux de la marque, tant au niveau des visuels que du champ lexical.

- Amélioration de la notoriété et de l'image du Comité. Pour ce faire , le CDPMEM 56 procédera à :

- la refonte du site web,
- Des relations presse à travers la mise en avant des actions positives et la création d'un dossier de presse générique ainsi que de "fiche type" à mettre à jour présentant les projets spécifiques,
- la création de supports à destination des ONG et des collectivités qui valorisent les actions positives (par ex : rétrospective de l'année)
- le développement d'une ligne éditoriale et l'animation de réseaux sociaux, avec pour objectif la valorisation de la profession, la mise en avant des actions positives, ...
- la définition d'une politique de partenariats précise, en lien avec la thématique et les objectifs : présence sur les

événements, salons, ...

Axe attractivité métier :

Le développement des actions du CDPMEM 56 en terme d'attractivité passera par :

- la création d'un guide qui présente les métiers de la filière, avec des témoignages qui valorisent les métiers et les hommes/femmes.ainsi qu'un travail sur la notion de « métier de passion »
- la création d'un stand (bâches, kakémonos, stand parapluie) qui valorise l'univers de la pêche et le métier, afin de participer à des salons étudiants ou autres salons professionnels
- la création de vidéos, avec des témoignages forts et de belles images, afin de renforcer la notion de passion/amour de la mer. Des reportages photos pourront aussi être envisagés. Les reportages photos et vidéos serviront à alimenter les différents outils de communication (site web, réseaux sociaux, ...)
- la création d'un guide d'installation, afin de faciliter les démarches et accompagner les jeunes qui veulent s'installer.

Axe communication interne :

Le renforcement de ' implication du CDPMEM 56 auprès des professionnels se traduira à travers :

- la création d'une application à télécharger sur les téléphones afin de permettre d'envoyer des informations courtes et en temps réel aux pêcheurs. Cet outil permettra de segmenter l'information de façon très fine et d'envoyer les bonnes infos aux bonnes personnes selon leur profil (avis d'ouverture de formation, fermeture de zone, réunion...)
- un affichage sur les ports

La mise en place des actions se fera sur les 30 mois. Certaines seront mis en œuvre dès la première année. Les deux autres années auront pour objet de conforter et de développer la notoriété de la marque et créer du lien entre le CDPMEM 56 et ses ressortissants ainsi que ses partenaires. Au regard du nombre d'actions a mener et afin de les coordonner le CDPMEM prévoit de flécher un poste à temps partiel pour s'occuper de la communication. Au delà de mise en place des outils et des actions de communication, le chargé de mission tissera des partenariats forts avec les structures (tels que les lycées professionnels, les offices de tourisme, les collectivités, pôle emploi, mission locale ...) afin de relayer les actions de communications du CDPMEM 56 mais également de co-construire des outils adéquats

#### **4 - Localisation**

**Localisation géographique :**

C.C. Auray Quiberon Terre Atlantique, C.C. de Belle Ile en mer

**Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

**Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

#### **5 - Résultat attendu**

Les résultats de cette nouvelle stratégie de communication pourront s'apprécier à travers :

- Nombre de campagne autour de l'attractivité du métier, l'image et la valorisation de l'image du pêcheur

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
Année 1	01/06/2020	Conception et création des outils de communication
Année 2	01/06/2021	Diffusion des outils et valorisation de la notoriété du CDPMEM 56
Année 3	01/06/2022	Poursuite de la diffusion des outils de communication. Regards sur les résultats

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

---

### **1 - Critères obligatoires**

#### **1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Le projet se déroule sur les territoires des Pays Auray/Vannes et Pays de Lorient. La communication interne étant le sujet le plus prégnant, il a été fait le choix de prendre la clé de répartition du nombre de marins. Selon l'enquête DIRM NAMO 2018, on dénombre 1191 marins-pêcheurs : 392 pour Auray/Vannes et 799 pour Lorient. Soit un clé de répartition de 33 % pour le Galpa Auray/Vannes et 67 pour le GALPA Lorient

#### **2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?**

Le projet répond à plusieurs objectifs de la stratégie du GALPA :

- Améliorer la connaissance et développer l'attractivité des métiers
- Augmenter la visibilité et la notoriété des activités et des produits du territoire
- Mieux structurer les filières localement

#### **3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

Il n'existait pas pour l'instant de communication globale et coordonnée pour promouvoir à l'échelle du Morbihan les métiers de la pêche et leurs productions. De la même manière, le projet est innovant sur la partie communication interne avec des outils permettant de fédérer les pêcheurs.

### **2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)**

#### **1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif**

Le projet est collectif à plusieurs titres. Le CDPMEM 56 en tant qu'organisation professionnelle représente l'ensemble des pêcheurs professionnels du Morbihan. Par ailleurs les actions de communication proposées serviront à l'ensemble des pêcheurs morbihannais.

#### **2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Le projet est destiné aux pêcheurs professionnels. Par ailleurs, la communication interne en direction des pêcheurs constitue un axe majeur. L'objectif est de faire circuler au mieux l'information à destination des pêcheurs

#### **3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?**

Le projet fera la part belle à la mise en valeur des projets concourant à la gestion durable des pêche. Cette communication sur les actions de pêche durable se fera aussi bien à destination du grand public et des pêcheurs.

#### **4 - Mon projet est-il viable économiquement ?**

L'aide FEAMP permettra d'initier le démarrage du projet et conforter l'intérêt d'un poste dédié . L'ensemble des outils et des actions, seront après évaluation pérennisés et financés sur fonds propres.

### **5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?**

Le CDPMEM souhaite diffuser auprès du grand public une image renouvelée du métiers de pêcheur et des pratiques de pêche. Le secteur fait face a des problèmes de recrutement et de transmission. En améliorant l'image du métier et de ses pratiques, cela a une incidence sur le développement et le maintien des entreprises et améliore leur acceptabilité sociale.

De plus, le projet vise à améliorer l'information à destination des pêcheurs (réglementation, fermeture temporaire, information sur les milieux, formation,...). Ces éléments sont primordiaux pour les entreprises de pêche.

### **3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)**

#### **1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?**

Le grand public est destinataire en partie des actions de communication. Par ailleurs, le CDPMEM 56 produira a l'issu du projet un bilan d'exécution et fera part des retombées au GALPA

## PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Non

Assujettissement à la TVA : Non

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Frais de personnel-1/2 ETP sur 30 mois	89 000.00	60.17
Frais de structure (15% des frais salariaux)	13 350.00	9.03
Création logos et charte graphique	2 180.00	1.47
Matériel vidéo et logiciel de montage	2 500.00	1.69
Stand +Kakémono	6 920.00	4.68
Refonte site web	13 100.00	8.86
Campagne publicitaire sur les réseaux sociaux	4 410.00	2.98
Création de guides pratiques	3 455.00	2.34
Impression	5 000.00	3.38
Appli web	8 000.00	5.41
<b>Total</b>	<b>147 915.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	59 166.00	40.00
Europe - FEAMP - DLAL	59 166.00	40.00
Autofinancement public	29 583.00	20.00
<b>Total</b>	<b>147 915.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Dépenses Eligibles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Frais de personnel-1/2 ETP sur 30 mois-33%	29 370.00	60.17
Frais de structure- Clé 33%	4 405.50	9.03
Création logos et charte graphique-33%	719.40	1.47
Matériel vidéo et logiciel de montage-33%	825.00	1.69
Stand +Kakémono-33%	2 283.60	4.68
Refonte site web-33%	4 323.00	8.86
Campagne publicitaire sur les réseaux sociaux- 33%	1 455.30	2.98
Création de guides pratiques -33%	1 140.15	2.34
Impression-33%	1 650.00	3.38
Appli web	2 640.00	5.41
<b>Total</b>	<b>48 811.95</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes éligibles</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	19 524.78	40.00
Autofinancement public	9 762.39	20.00
Europe - FEAMP - DLAL	19 524.78	40.00



<b>Total</b>	<b>48 811.95</b>	<b>100.00</b>
--------------	------------------	---------------

## Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

---

**Date** : 30/06/2020

**Pour** : Comité pour avis d'opportunité

**Avis / Décision** : FAVORABLE

**Fonds mobilisé Europe - FEAMP - DLAL** : 19 524.00 EUR

**Explication / Commentaires** :

La présentation de Magali RICHARD, directrice du Comité départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins permet d'apporter les informations complémentaires suivantes :

La stratégie de communication est en cours de finalisation. Le travail avec le cabinet de conseil en communication, stratégie et design, SoHo, n'est pas encore arrêté.

Entre autres préconisations, le cabinet recommande une amélioration de la présence du comité sur le web avec une page Facebook fermée : c'est une page qui limite l'accès à un groupe de personnes. C'est moins chronophage qu'une page ouverte à tout public.

Parmi tous les outils prévus, certains seront réalisés en interne, d'autres seront sous-traités : tel que le site internet.

Ne prennent pas part au débat et au vote : Thierry JACOB et Olivier LE NEZET

Les membres de la CML s'interrogent sur les frais de personnel présentés : la personne qui sera chargée du suivi de la réalisation de ces outils de communication est déjà en place (pas de recrutement spécifique prévu). Va-t-elle renoncer à certaines missions actuelles pour effectuer celles prévues dans le cadre du déploiement de cette stratégie de communication ? Si l'aide permet à des postes existant de s'améliorer, de se former, d'innover alors elle semble justifiée.

Il est conseillé au CDPMEM 56 de se rapprocher de la Région pour voir comment cette initiative pourrait être relayée auprès des professionnels de l'orientation et de la formation.

La Région doit organiser un groupe de travail technique sur l'attractivité des métiers, le CDPMEM 56 sera tenu au courant.

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité

Sur la base d'un montant DLAL FEAMP de 19 524,78 €

# Mise en œuvre de la stratégie de communication du CRC BS - COM-CRC

**Pays d'Auray**

**Fonds sollicités :**

Region / Europe - FEAMP - DLAL

**Fiche Action :**

Europe : Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire

**Fonctionnement / Investissement :**

Fonctionnement et Investissement

## IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

---

**Nom porteur :** CRC Bretagne Sud

**N° SIRET :** 77776545100049

**Forme juridique :** Syndicat professionnel / Organisation professionnelle

**Montant du budget Annuel en k€ :** 1037.00

**Représentant de la structure demandeuse :** LE GAL Philippe, Président

**Représentant technique du projet :** Estelle FAUDET, Accueil et communication, [accueil@huitres-de-bretagne.com](mailto:accueil@huitres-de-bretagne.com)

**Adresse postale :** 7 rue du Danemark- Porte Océane 56400 Auray

**Adresse électronique :** [accueil@huitres-de-bretagne.com](mailto:accueil@huitres-de-bretagne.com)

**Tel :** 0297243147

## CARACTERISTIQUES DU PROJET

---

### 1 - Eléments de contexte

La commission communication du CRC et les professionnels déplorent un déficit d'image du métier, une méconnaissance du CRC BS et un manque de notoriété de la marque huitres de Bretagne et des spécificités locales. Les supports utilisés actuellement sont vieillissants et peu ciblés. Il n'existe pas de stratégie de communication globale formalisée. Aussi, le CRC BS a obtenu une subvention FEAMP de la part de la Région Bretagne et du GALPA Pays d'Auray/Vannes pour élaborer une stratégie de communication visant à améliorer l'image du métier de conchyliculteur,

renforcer l'attractivité du métier, valoriser et promouvoir le produit huître de Bretagne et ses spécificités locales . Le CRC BS a fait appel à un bureau d'étude spécialisé en communication et en marketing. Le bureau d'étude était en charge d analyser pour chaque thème :

- le contexte et les intervenants ainsi que leurs actions dans ces domaines
- les actions mises en œuvre par le CRC BS

Pour réaliser cette analyse, le prestataire a mené une quinzaine d'entretiens (ostréiculteurs représentatifs de la profession, partenaires du CRC, élus du CRC et équipe technique).

A l'issu de cette phase, le bureau d'étude a proposé en prenant compte les capacités financière et humaine en matière de communication du CRC :

- Un plan opérationnel détaillé (stratégie des moyens, messages et supports avec un calendrier optimisé, choix des supports, budget)
- Les intentions créatives liées au plan d'actions

Aussi, le présent projet a pour objet la mise en oeuvre de la stratégie de communication du CRC BS

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Pour l'axe produit :

- Promouvoir le produit les huîtres et les coquillages de Bretagne et leurs spécificités locales
- Développer la notoriété de la conchyliculture en Bretagne

Pour l'axe attractivité métier :

- Améliorer l'image du métier et de l'activité de conchyliculteur
- Faciliter le recrutement et la transmission

Pour l'axe acceptation sociale :

- Développer l'acceptation sociale et améliorer l'image du métier de conchyliculteur auprès des résidents et des collectivités locales

Pour l'axe communication interne :

- Faire connaître le CRC et son utilité auprès des conchyliculteurs
- Améliorer la diffusion de l'information
- Mobiliser les professionnels

## **3 - Présentation resumée du projet**

La mise en œuvre de la stratégie du CRC BS s'articulera autour de 4 axes

Axe produit :

La communication autour de cet axe, passera par une refonte de la marque « Huitres de Bretagne » et « Moules de Bretagne » et de son univers. Ainsi le logo, la charte graphique ainsi que les messages et contenus seront revus et modernisés. Les professionnels seront largement mis en avant dans les campagnes de promotion.

La communication sur la marque passera par plusieurs outils : site web du CRC, stands et kakémonos, affiches, réseaux sociaux, ...

Par ailleurs, un kit de communication sera remis aux professionnels afin qu'ils diffusent sur leurs lieux de vente les messages. Ce kit prendra différentes formes : un kit de base (pique prix, couteaux, affiches, stickers), la possibilité d'utiliser pour les décliner les gabarits de la marque (proposition de packaging, bâches,...)

#### Axe attractivité métier :

Le développement des actions du CRC BS en termes d'attractivité passera par :

- la création d'un guide qui présente les métiers, avec des témoignages qui valorisent les métiers et les hommes/femmes ainsi qu'un travail sur la notion de « métier de passion »
- la création d'un stand (bâches, kakémonos, stand parapluie) qui valorise l'univers de la conchyliculture et le métier, afin de participer à des salons étudiants ou autres salons professionnels
- la création de vidéos, avec des témoignages forts et de belles images, afin de renforcer la notion de passion/amour de la mer. Des reportages photos pourront aussi être envisagés. Les reportages photos et vidéo serviront à alimenter les différents outils de communication (site web, réseaux sociaux, ...)
- Un onglet métier sur le site web du CRC BS. Un lien sera fait avec la plateforme emploi qui sera développer par Breizhmer

Par ailleurs la campagne de promotion du produit faisant la part belle aux producteurs concoure également à la thématique attractivité du métier.

#### Axe acceptation sociale :

En termes d'acceptation sociale, le CRC BS souhaite réaliser un guide pratique à destination des riverains. Par ailleurs, les campagnes de promotion sur le métier et les produits concourent également à l'axe sur l'acceptabilité social

#### Axe communication interne :

Concernant la communication interne, le CRC BS souhaite créer sur son site web un onglet un intranet ou les professionnels pourront retrouver l'ensemble des informations qui leurs sont destinées. En complément, le CRC BS va créer une page facebook pour communiquer avec ses ressortissants ainsi qu'une newsletter.

D'une manière générale sur les aspects communication externe, le CRC souhaite développer des partenariats avec différentes structures (office de tourisme, collectivités, mission locale...) afin de relayer les contenus créer mais également co-construire des outils de communication adéquat. Enfin le CRC BS travaillera des communiqués de presse à destination des médias sur différentes thématiques (produits, métier,...) mais également valorisera ses actions et projets.

La mise en place des actions se fera sur les 30 mois. Certaines seront mis en œuvre dès la première année. Les deux autres années auront pour objet de conforter et de développer la notoriété de la marque et créer du lien entre le CRC BS et ses ressortissants ainsi que ses partenaires. Au regard du nombre d'actions à mener et afin de les coordonner le CRCBS prévoit de flécher un poste à temps partiel pour s'occuper de la communication.

## **4 - Localisation**

### **Localisation géographique :**

C.C. Auray Quiberon Terre Atlantique, C.C. de Belle Ile en mer

### **Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

### **Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

## **5 - Résultat attendu**

Nombre de conchyliculteurs destinataires des outils: 350

Campagne de promotion du produit : 5

Campagne de promotion du métier : 5

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
mise en oeuvre de la stratégie de communication-déclinaison des outils	01/06/2020	
Développer et conforter la notoriété de la marque et assoir la communication interne	01/06/2021	
Evaluation du dispositif	01/10/2022	

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

### **1 - Critères obligatoires**

#### **1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

L'action se déroulera sur les Pays de Cornouaille et d'Auray/Vannes

La clé de répartition appliquée est celle de la population soit 60 % Pays d'Auray Vannes, 40 % Pays de Cornouaille

#### **2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?**

Le projet répond à plusieurs objectifs de la stratégie du GALPA:

- Favoriser le dialogue entre professionnels, collectivités et usagers de la bande côtière
- Sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des ressources
- Favoriser la transmission des entreprises et faciliter l'installation des nouveaux professionnels
- Améliorer la connaissance et développer l'attractivité des métiers
- Augmenter la visibilité et la notoriété des activités et des produits du territoire

#### **3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

Il n'existait pas pour l'instant de communication globale et coordonnée pour promouvoir à l'échelle de la Bretagne Sud le métier et les produits de conchylicoles. De la même manière, le projet est innovant sur la partie communication interne avec des outils permettant de fédérer les conchyliculteurs.

### **2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)**

#### **1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif**

Le projet est collectif à plusieurs titres. Le CRC BS en tant qu'organisation professionnelle représente l'ensemble des professionnels de Bretagne Sud. Par ailleurs les actions de communication proposés serviront à l'ensemble des conchyliculteurs de Bretagne Sud. Le CRC travaillera en collaboration avec ces interlocuteurs habituels (Office de tourisme, lycées professionnels, Pôle emploi,.....). Ces organismes seront également des relais de la communication mises en œuvre par le CRC BS

#### **2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Le projet COM CRC s'adresse à l'ensemble des conchyliculteurs de Bretagne sud. Ils sont largement associés au travers de la commission communication

### **3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?**

La communication sur les produits a un effet directement bénéfique sur les entreprises et leurs productions. "Par ailleurs, un des objectifs de ce projet est de promouvoir l'attractivité du métier. Aussi, le projet a un impact direct sur les emplois et les entreprises conchylicoles.

### **4 - Mon projet est-il viable économiquement ?**

L'aide FEAMP permettra d'initier le démarrage du projet et justifier l'intérêt d'un poste dédié ainsi que des actions auprès des conchyliculteurs. L'ensemble des outils et des actions, seront après évaluation pérennisés et financé sur fonds propres.

### **5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?**

En participant à la promotion des produits et du métier, le projet a un impact directe pour les entreprises et concoure au développement et au maintien des entreprises et des emplois

### **3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)**

#### **1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?**

Le grand public est destinataires en partie des actions de communication. Par ailleurs, le CRC BS produira a l'issu du projet un bilan d'exécution et fera part des retombées au GALPA

## PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Non

Assujettissement à la TVA : Non

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Création logos et charte graphique	2 616.00	1.82
Reportage Photo	1 176.00	0.82
Reportage vidéo	8 640.00	6.03
Création graphique kit communication et packaging pour les pro	2 500.00	1.74
Stand +Kakémono	8 304.00	5.79
Site web	15 720.00	10.96
Campagne publicitaire sur les réseaux sociaux	5 292.00	3.69
Création de guides pratiques et dépliants	4 146.00	2.89
Impression flyers affiches guides,...	15 000.00	10.46
Création gabarit newsletter	1 800.00	1.26
Frais de personnel (1/2 ETP sur 31 mois)	68 000.00	47.42
Frais de structure (15% des frais salariaux)	10 200.00	7.11
<b>Total</b>	<b>143 394.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	57 357.60	40.00
Europe - FEAMP - DLAL	57 357.60	40.00
Autofinancement public	28 678.80	20.00
<b>Total</b>	<b>143 394.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Dépenses Eligibles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Création logos et charte graphique (57%)	1 491.00	1.82
Reportage Photo (57%)	670.00	0.82
Reportage vidéo (57%)	4 925.00	6.03
Création graphique kit communication et packaging pour les pro (57%)	1 425.00	1.74
Stand +Kakémono (57%)	4 733.00	5.79
Site web (57%)	8 960.00	10.96
Campagne publicitaire sur les réseaux sociaux (57%)	3 016.00	3.69
Création de guides pratiques et dépliants (57%)	2 363.00	2.89
Impression flyers affiches guides,.... (57%)	8 550.00	10.46
Création gabarit newsletter 57%	1 026.00	1.26
Frais de personnel (1/2 ETP sur 30 mois) 57%	38 760.00	47.42
Frais de structure (57%)	5 814.00	7.11
<b>Total</b>	<b>81 733.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes éligibles</b>
---------------------------



Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	32 693.00	40.00
Europe - FEAMP - DLAL	32 693.00	40.00
Autofinancement public	16 347.00	20.00
<b>Total</b>	<b>81 733.00</b>	<b>100.00</b>

## Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

---

**Date :** 30/06/2020

**Pour :** Comité pour avis d'opportunité

**Avis / Décision :** FAVORABLE

**Fonds mobilisé Europe - FEAMP - DLAL :** 32 693.00 EUR

**Explication / Commentaires :**

La présentation de Frédéric COUDON, Vice-président du CRC Bretagne Sud et les échanges avec les membres de la CML permettent d'apporter les précisions suivantes :

Un certain nombre de questions est posée sur les partenariats du CRC pour ce projet : avec les acteurs du tourisme (Comité départemental du tourisme et Comité régional du tourisme), avec les collectivités, avec le CRC Bretagne Nord, avec le CDPMEM56 qui met en œuvre également une stratégie de communication similaire.

Le projet a pris du retard avec le COVID donc les partenariats n'ont pas été complètement travaillés à ce jour. Cependant, le CRC est ouvert à tout partenariat pouvant aider à la diffusion de ses outils, notamment avec les acteurs du tourisme et les collectivités. La collaboration avec le CDPMEM56 est permanente, de par la mutualisation des bureaux notamment mais aussi par les échanges réguliers entre élus des deux structures, d'autant plus depuis la création de Breizhmer. Cependant il serait compliqué de mutualiser un poste sur la communication, les enjeux et publics cibles étant assez différents et le temps nécessaire pour chacun étant supérieur à 1ETP. Il y aura certainement des actions communes mises en place sur des salons par exemple.

Quant au lien avec le CRC Bretagne Nord, il se fera dans un second temps. Les profils d'entreprises, le contexte territorial et les enjeux entre la Bretagne Nord et la Bretagne Sud ne sont pas les mêmes, il y avait un besoin de se concentrer sur les problématiques locales avant de mutualiser.

Un chargé de mission communication à mi-temps sera recruté au sein du CRC Bretagne Sud. L'objectif est bien de pérenniser le poste.

La demande d'aide FEAMP est faite sur le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes et Pays de Cornouaille mais n'a pas été faite sur le Pays de Lorient, car le nombre de professionnels concernés est trop faible.

Une commission marché public a été mise en place récemment pour respecter toute la procédure.

Ne prennent pas part au débat et au vote : Frédéric COUDON, Philippe LE GAL et Bertrand MAHEO

Les membres de la CML font les remarques suivantes :

Le projet est très positif, il répond à un besoin de valorisation des produits et activités de la conchyliculture.

Préconisations :

Une attention particulière doit être portée sur la diffusion des outils de communication qui vont être développés par le

CRC Bretagne Sud et sur les relais apportés par différentes structures partenaires en vue de gagner en visibilité :  
Il serait intéressant que le CRC se rapproche des acteurs du tourisme dans leur communication, notamment les comités départemental et régional du tourisme. En effet, ces derniers peuvent être un appui en matière de diffusion des outils du CRC auprès des touristes mais aussi des habitants. Anne Gallo, en tant que présidente du Comité régional du tourisme invite par ailleurs le CRC à se saisir du kit de communication disponible en ligne <https://acteurs.tourismebretagne.bzh/nos-outils/kit-de-communication-bretagne/> pour donner encore plus de visibilité à leur campagne de communication.

Les collectivités peuvent être également un soutien supplémentaire dans la diffusion des outils de communication développés.

La création d'un comité de pilotage composé du CRC et ses partenaires de diffusion permettrait d'éviter les lacunes ou au contraire les doublons.

Par ailleurs beaucoup d'instances parlent métiers, il est conseillé de se rapprocher de la Région pour une coordination (création d'un groupe technique à venir).

Enfin le lien avec la Bretagne Nord doit être maintenu, même si dans un premier temps le travail est réalisé à l'échelle de la Bretagne Sud.

L'obligation du respect des règles de la commande publique est rappelée.

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité

Sur la base d'un montant DLAL FEAMP de : 32 693 €

# Mise en SEcurité de la production Conchylicole en cas de fermetURE sanitaire -SECURE

## **Pays d'Auray**

### **Fonds sollicités :**

Region / Europe - FEAMP - DLAL

### **Axes :**

"Travailler en Pays d'Auray" : structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire

### **Fiche Action :**

Europe : Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture

### **Fonctionnement / Investissement :**

Fonctionnement

## **IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom porteur :** Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud

**N° SIRET :** 77776545100049

**Forme juridique :** Syndicat professionnel / Organisation professionnelle

**Montant du budget Annuel en k€ :** 1037.00

**Representant de la structure demandeuse :** LE GAL Philippe, Président

**Representant technique du projet :** Anne GEOFFROY, chargée de mission, [anne.geoffroy@huitres-bretagne.com](mailto:anne.geoffroy@huitres-bretagne.com)

**Adresse postale :** 7 rue du Danemark- Porte Océane 56400 Auray

**Adresse électronique :** [accueil@huitres-de-bretagne.com](mailto:accueil@huitres-de-bretagne.com)

**Tel :** 0297

## **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

---

### **1 - Eléments de contexte**

Le territoire de Bretagne sud est modelé par la conchyliculture, vectrice d'une identité et d'une dynamique économique forte.

Cette activité est fortement dépendante de la qualité de l'eau, si bien que la filière a été fragilisée ces dernières années par des crises sanitaires récurrentes ayant des conséquences sur la vitalité, voire la viabilité, économique de ses

entreprises.

Plusieurs types de pollutions de l'eau peuvent impacter la filière : pollution micro biologique, phycotoxinique, marée noire, etc. Ces épisodes de pollution peuvent entraîner des fermetures sanitaires des zones conchylicoles, limitant voire interdisant la commercialisation des coquillages issus de ces zones et interdisant l'utilisation de l'eau de mer polluée pour la purification et le retrempage des coquillages.

Si le CRC BS participe à un certain nombre d'études et de projets scientifiques visant à améliorer le traitement de l'eau ou la prévention des sources de pollution tels que APINOV, INFOPRPRO, ....Il souhaite en parallèle étudier la possibilité de fonctionner en circuit fermé afin de mettre à l'abri les coquillages prêts à être vendus et de permettre la poursuite de la commercialisation lors de tels phénomènes de pollution.

Cette possibilité de création de bassins insubmersibles fonctionnant en circuit fermé avec de l'eau dite « propre » ou pouvant être « rendue propre » au sens de la réglementation) est souvent évoquée. Toutefois, la mise en place de cette solution pose un certain nombre d'interrogations notamment concernant la réglementation, l'identification des espaces adaptés, ou les modalités de fonctionnement ...En effet, il n'existe pas l'heure actuelle de réglementation spécifique de fonctionnement en circuit fermé. Par ailleurs, ce type de bassin peut nécessiter une grande superficie ce qui suppose de l'espace. Enfin, il convient de réfléchir aux modalités de gestion (collective, ou individuelle).

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Le projet vise à élaborer des solutions de fonctionnement en circuit fermé afin de mettre à l'abri les coquillages prêts à être vendus et de permettre la poursuite de la commercialisation en cas de phénomènes de pollution.

## **3 - Présentation resumée du projet**

Aussi le CRC BS souhaite mener une étude de faisabilité en vue d'examiner la possibilité de création de bassins, col-lectifs ou non, destinés à sécuriser les productions en cas de phénomènes de pollution.

Cette étude d'une durée de 18 mois est prévue en plusieurs phases :

Phase 1.

Cette phase est conçue comme un préalable permettant d'affiner les questionnements. Durant cette phase seront réalisés :

- Un état de l'art
- Un recensement auprès des professionnels afin de préciser et de quantifier les besoins, et d'identifier les freins à la réalisation de ce type d'infrastructures. Des entretiens individuels et des échanges lors des réu-nions de syndicats sont prévus. Cette enquête pourra être complétée au besoin par un questionnaire adressé aux conchyliculteurs

Cette phase sera réalisée par le CRC BS. Elle constitue un Go no go pour la suite de l'étude

Phase 2

Cette phase pourra être confiée à un bureau d'étude. Elle portera notamment sur :

- Etude sur la réglementation liée à la construction de bassins insubmersibles (urbanisme, foncier, DPM), et les conditions d'exploitation (sanitaire, environnement)
- Etude des modalités organisationnelles (transport, logistique, animation, gestion mutualisée ou indivi-duelle...)
- Etude sur le potentiel foncier disponible dans les chantiers et sur d'autres sites
- Evaluation du coût d'équipements adaptés pour les professionnels et des possibilités de financement
- Elaboration de scénarios et d'un outil d'aide à la décision à destination des professionnels

## **4 - Localisation**

**Localisation géographique :**

C.C. Auray Quiberon Terre Atlantique, C.C. de Belle Ile en mer

## **Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

### **Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

## **5 - Résultat attendu**

Production d'un rapport sur la faisabilité et les scénarios pour la possibilité de création de bassins, collectifs ou non, destinés à sécuriser les productions en cas de phénomènes de pollution

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
Phase 1 Etude des besoins	01/04/2020	
Lancement appel d'offre	01/07/2020	
Réalisation de l'étude par le bureau d'étude	01/09/2020	
Présentation et rendu de l'étude	01/10/2021	

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

### **1 - Critères obligatoires**

#### **1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

L'action se déroulera sur les Pays de Cornouaille et d'Auray/Vannes. La clé de répartition des dépenses porte sur le nombre d'emplois conchylicoles

Pays d'Auray Vannes 1153 emplois (70 %), Pays de Cornouailles 487 emplois (30 %).

#### **2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?**

Le projet répond à plusieurs objectifs du DLAL :

- Maintenir la vocation et la fonctionnalité des espaces d'exploitation
- Accompagner les acteurs locaux pour une meilleure prise en compte des risques liés à la dégradation de la qualité des milieux de production

#### **3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

L'utilisation de bassin en circuit fermé représente une avancée significative pour la profession. Elle apporte un élément de réponse aux phénomènes récurrents de pollution qui fragilisent l'activité économique. Le projet prévoit une phase de benchmarking. En effet, il semblerait que des solutions en circuit fermé soient déjà mises en œuvre dans d'autres pays européens tel que la Suisse ou l'Espagne. En Bretagne sud, aucune étude de faisabilité exhaustive sur la possibilité d'utiliser les bassins en circuit fermé n'a été menée.

### **2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)**

#### **1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif**

Le projet est collectif à plusieurs titres. Le CRC BS en tant qu'organisation professionnelle représente l'ensemble des professionnels de Bretagne Sud. Par ailleurs, l'objet de l'étude concerne l'ensemble des professionnels. Le projet constitue une des réponses aux difficultés récurrentes rencontrées par la profession.

#### **2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Le projet SECURE s'adresse à l'ensemble des conchyliculteurs de Bretagne sud. Ils seront largement consultés et informés durant le déroulé du projet. (Présentation lors des réunions de syndicat, et lors du conseil)

#### **3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?**

Le projet SECURE vise à répondre à des problématiques liées à la qualité du milieu et de l'eau et donc à l'impact des

pollutions d'origine humaine sur les activités et productions conchyliques

#### **4 - Mon projet est-il viable économiquement ?**

L'aide FEAMP permettra de financer l'étude. L'étude SECURE traitera également du coût de la création de ces bassins et évaluera les modalités de financement (privé, publique,...)

#### **5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?**

Les résultats de l'étude devrait permettre d'apporter une des réponses aux phénomènes récurrents de pollution humaines qui fragilisent les entreprises conchyliques et donc les emplois.

### **3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)**

#### **1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?**

Le projet est destiné aux professionnels. Toutefois, une communication des résultats est prévue auprès des structures concernées par la problématique des pollutions et du traitement de l'eau (Services de l'Etat, Collectivités...). Le projet fera l'objet d'une restitution du GALPA

## PRESENTATION FINANCIERE

---

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

**Récupération de la TVA :** Non

**Assujettissement à la TVA :** Non

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Frais de personnel	18 000.00	35.50
Frais de structure (15% des frais salariaux)	2 700.00	5.33
Prestation Bureau d'étude	30 000.00	59.17
<b>Total</b>	<b>50 700.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	20 280.00	40.00
Europe - FEAMP - DLAL	20 280.00	40.00
Autofinancement public	10 140.00	20.00
<b>Total</b>	<b>50 700.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Dépenses Eligibles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Frais de personnel *70%	12 600.00	35.50
Frais de structure *70%	1 890.00	5.33
Prestation Bureau d'étude *70%	21 000.00	59.17
<b>Total</b>	<b>35 490.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes éligibles</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	14 196.00	40.00
Europe - FEAMP - DLAL	14 196.00	40.00
Autofinancement public	7 098.00	20.00
<b>Total</b>	<b>35 490.00</b>	<b>100.00</b>

### Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

---

**Date :** 30/06/2020

**Pour :** Comité pour avis d'opportunité

**Avis / Décision :** FAVORABLE

**Fonds mobilisé Europe - FEAMP - DLAL :** 14 196.00 EUR

**Explication / Commentaires :**

La présentation d'Anne GEOFFROY, chargée de mission au CRC Bretagne Sud permet d'apporter les précisions suivantes :

L'objectif de ce projet est de trouver toutes les alternatives possibles pour permettre aux entreprises de continuer à



fonctionner même lorsque les zones sont fermées pour cause de pollution.

Créer des bassins insubmersibles individuels ou collectifs en circuits fermés avec 3 scénarios possibles :

- en amont d'une pollution prévisible: pompage d'eau dans la zone non encore polluée pour constituer une réserve d'eau pure dans ledit bassin.
- post pollution : l'ostréiculteur à son chantier sur zone fermée mais a des parcs dans d'autres zones ouvertes : pompage de l'eau + purification dans ledit bassin (pour e-coli uniquement, on ne peut pas encore purifier l'eau polluée au norovirus, recherche en cours avec le projet APINOV).
- l'ostréiculteur a son chantier et toute sa production sur zone fermée. Il achète des huitres à des collègues qui ont leur production sur zones ouvertes et les met en sécurité dans ledit bassin en attendant de pouvoir vendre ces huitres.

Le projet se décompose en deux phases :

1/phase de diagnostic réalisé en interne dans chaque syndicat : quels sont les équipements présents ? Quels sont les besoins ?

2/phase de préconisation par un bureau d'études extérieur pour aboutir à un outil d'aide à la décision pour les ostréiculteurs sur la gestion en cas de pollution

L'échange avec les membres de la CML permet d'apporter des informations complémentaires :

La question est posée de l'existence de bassins flottants (en pleine mer). A priori, la profession n'en a pas connaissance, seulement de bateaux viviers. Il est également évoqué la possibilité de prélever directement de l'eau de mer pour alimenter les chantiers en zone fermée. Pendant la crise du norovirus, les professionnels ont pensé à des camions citernes pour pomper de l'eau de mer dans des eaux ouvertes. Ça a été déjà expérimenté lors de l'accident du TK Bremen, en faisant appel aux pompiers mais ceux-ci ne veulent plus car l'eau de mer abime les camions citernes. Une solution pourrait être de créer des camions citernes faits pour transporter de l'eau de mer. L'étude réalisée servira justement à évoquer et étudier toutes ces solutions.

Ne prennent pas part au débat et au vote : Frédéric COUDON, Philippe LE GAL et Bertrand MAHEO, tous trois membres du conseil du CRC.

Les membres de la CML approuvent complètement ce projet, qui répond aux enjeux actuels. Le Conseil régional confirme son appui et sa participation.

Une remarque est formulée cependant : il serait intéressant de prévoir différents scénarios en fonction des cultures, notamment entre l'ostréiculture et la mytiliculture.

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité

Sur la base d'un montant DLAL FEAMP de 14 196 €

# *IMPEZOGOLFE 2 : Impact de la pêche professionnelle sur les herbiers de zostères du Golfe du Morbihan*

**Pays d'Auray**

**Fonds sollicités :**

Region / Europe - FEAMP - DLAL

**Axes :**

"Travailler en Pays d'Auray" : structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire

**Fiche Action :**

Europe : Contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de production

**Fonctionnement / Investissement :**

Fonctionnement

## **IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom porteur :** CDPMEM 56

**N° SIRET :** 53927446400012

**Forme juridique :** Syndicat professionnel / Organisation professionnelle

**Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :** 9.00

**Montant du budget Annuel en k€ :** 790445.00

**Representant de la structure demandeuse :** Olivier Le Nezet, Président

**Representant technique du projet :** Céline D'Hardivillé , Chargée de mission , cdhardiville@bretagne-peches.org

**Adresse postale :** 13 boulevard Louis Nail 56100 Lorient

**Adresse électronique :** cdpmem56@bretagne-peches.org

**Tel :** 0297370791

## **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

---

### **1 - Eléments de contexte**

Le Golfe du Morbihan est une zone Natura 2000 encadrée par un SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer) où les activités anthropiques sont nombreuses. Dans cet espace naturel sensible, la question des interactions entre activités et habitats naturels est une question récurrente à laquelle doit répondre aujourd'hui la pêche professionnelle pour pouvoir

continuer à exister dans des conditions viables.

Depuis plusieurs années, les pêcheurs professionnels cherchent à évaluer leur impact sur les herbiers de zostères qui sont des habitats protégés au titre de la loi littorale et de la directive habitats. Ils s'interrogent notamment sur l'impact du malaxage des premiers centimètres de vase et du piétinement des zones d'une pêche modérée à différentes périodes. L'étude portera donc sur la capacité de résilience des herbiers en tant qu'habitat et en tant que nourriture pour les oiseaux hivernants dont les populations sont en baisse dans le Golfe du Morbihan.

Un premier dossier Impezogolfe, porté par le CDPMEM 56, a pris fin en avril 2019. Il a eu pour objectif de mettre au point un protocole de suivi par drone permettant de répondre à la question de l'impact de la pêche hivernale telle qu'elle est pratiquée dans le Golfe sur la pousse des herbiers l'année suivante. Une poursuite du dossier est indispensable pour s'affranchir de la variabilité naturelle de la pousse des zostères. Entre les 2 dossiers, le CDPMEM 56 a continué à prendre des images drone de la vasière pour ne pas perdre d'images d'années de végétation. Impezogolfe 2 s'attachera donc à compléter et continuer la démarche : poursuite du protocole drone, accompagnement d'Ifremer pour un protocole de suivi de l'état des herbiers et mise en place d'un suivi du comportement des oiseaux hivernants.

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Impezogolfe 2 suivra le recouvrement en zostères naines (*Zostera noltii*) de la vasière de Boëd, au Nord-Ouest du Golfe du Morbihan, pêchée de décembre à avril. Le suivi sera effectué sur plusieurs saisons afin de s'affranchir de la variabilité naturelle des herbiers et de la comparer avec la pêche effectuée durant l'hiver précédent pour évaluer l'impact de la pêche à pied professionnelle hivernale sur l'état de l'herbier et sur son évolution. L'objectif final est de conclure définitivement sur la compatibilité entre l'activité de pêche à pied professionnelle, les habitats d'herbiers à zostères et les oiseaux hivernants.

## **3 - Présentation resumée du projet**

La vasière de Boed est une vasière pêchée tous les ans de décembre à avril. Le projet servira à évaluer la capacité de résilience de l'herbier à zostères naines face à une pression de pêche à pied professionnelle.

Pour cela, plusieurs protocoles seront mis en œuvre :

- Cartographie de l'herbier : tous les 2 mois par survol par 2 drones. Le premier drone produit une orthophotographie d'une surface de 20 ha avec une résolution de 2,2 cm par pixel et avec plusieurs réflectances qui permettent le calcul d'un indice de végétation (indice NDVI). Le deuxième drone a une résolution de 3 mm par pixel et permet de préciser l'indice de végétation en différenciant les zostères des algues vertes et rouges.

- Etude de l'état de l'herbier : Le protocole de suivi par drone de la vasière et de sa couverture végétale développée dans le premier projet sera complétée par le suivi de zones où l'impact de piétinement et d'arrachage sera maîtrisé. Le suivi sera effectué grâce au protocole mis en place pour la DCE et suivi par Ifremer.

- Cartographie de la pêche professionnelle : des enquêtes auprès des pêcheurs permettra de préciser les zones visitées par les professionnels en complément des déclarations déjà effectuées sur le logiciel Télécâpêche. L'enquête se fera sur un carroyage de 10m\*10m et il sera demandé au pêcheur sa zone de pêche par jour afin de cartographier le plus finement possible l'effort de pêche par maille. Certains pêcheurs volontaires seront équipés de traceurs GPS pour déterminer les zones visitées et les zones pêchées.

- Etude du comportement des oiseaux hivernants face aux pêcheurs à pied professionnels. Un bureau d'étude spécialisé sera chargé de cette partie de l'étude et certains pêcheurs à pied seront équipés de caméras étanches et de

télémètres afin de compléter la démarche.

Il s'agira également de s'attacher à essayer d'automatiser les géotraitements statistiques afin de traiter un plus grand nombre de données (végétalisation de cette vasière sur 3 ans) et de conclure plus précisément que lors de la première étude sur la capacité de résilience de l'herbier à zostères naines.

Le croisement de toutes ces données devrait permettre de répondre à la question de la compatibilité entre l'activité de pêche à pied professionnelle et les habitats et habitants naturels du Golfe.

Le projet sera réalisé en partenariat avec l'Ifremer, Cap 2000 et Eurêka modélisation. L'Ifremer sera en charge de la validation des protocoles scientifiques et de la formation des agents de terrain pour le protocole DCE. Cap 2000, partenaire du premier dossier Impezogolfe pour le terrain et le premier traitement des orthophotos, sera en charge du lien avec le prestataire drone, le travail de terrain et les travaux cartographiques de base. Eurêka modélisation, bureau d'étude spécialisé en géotraitements et partenaire du premier dossier Impezogolfe, sera en charge des géotraitements et de l'automatisation de ces traitements. Le CDPMEM 56 sera en charge de la cartographie de l'effort de pêche (enquêtes et traitements) ainsi que de la coordination de l'ensemble des partenaires. Il s'assurera également de l'interface avec les pêcheurs professionnels.

Un COPIL réunissant l'ensemble des partenaires ainsi que l'Office Français de la Biodiversité et le PNR du Golfe du Morbihan sera mis en place pour le suivi du projet.

L'ensemble des résultats seront disponibles et utilisées par le CDPMEM 56 pour participer aux débats dans les différentes instances comme le SMVM. Cette étude est également un pré requis pour les analyses de risque pêche qui seront demandées dans le cadre de Natura 2000.

#### **4 - Localisation**

##### **Localisation géographique :**

C.C. Auray Quiberon Terre Atlantique

##### **Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

Départemental, Régional, Européen

##### **Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

#### **5 - Résultat attendu**

Comparaison de la couverture de la vasière en zostères naines en m<sup>2</sup> de zones pêchées et non pêchées.

Taux d'automatisation des géotraitements des orthophotos issues des passages de drone.

Analyse du comportement des oiseaux.

Mise en place de mesures de gestion le cas échéant.

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
Date de début	01/04/2020	
Date de fin	31/12/2021	

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

---

### **1 - Critères obligatoires**

#### **1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Le projet se déroule sur le territoire du Golfe du Morbihan.

#### **2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?**

Le projet servira plusieurs objectifs :

\* En concluant de façon scientifique à la compatibilité de l'activité de pêche à pied professionnelle avec les habitats et les oiseaux du Golfe, le projet permet de maintenir l'activité sur les secteurs qu'elle occupe aujourd'hui. Cela permet ainsi le maintien des entreprises et consolide la transmission des entreprises et l'installation de nouveaux professionnels.

\* Les protocoles développés et les résultats scientifiquement prouvés permettront d'avoir un partage construit dans les instances de concertation et de favoriser ainsi le dialogue avec les administrations et les autres usagers.

\* Il permettra de sensibiliser les pêcheurs à l'importance de la préservation des herbiers et donc au respect des règles mises en place.

\* Les protocoles pourront ensuite servir à répondre à cette question sur d'autres zones du Golfe.

#### **3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

Les protocoles de suivi par drone sont des avancées récentes dans le monde scientifique. Il n'existe aujourd'hui pas de mise en œuvre de ce type de protocole pour suivre l'impact d'une activité anthropique sur les herbiers de zostères naines.

### **2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)**

#### **1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif**

L'intérêt de ce projet est collectif. Il concerne en premier lieu l'ensemble des pêcheurs professionnels mais également l'ensemble des usagers du Golfe du Morbihan.

#### **2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Les vérifications terrains seront faites par des pêcheurs professionnels qui seront fortement impliqués à tous les stades du projet.

#### **3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?**

Le projet vise à mettre en place si nécessaire les règles qui permettront de mettre en compatibilité l'activité de pêche professionnelle de palourdes dans le Golfe du Morbihan et les habitats et espèces remarquables présents sur les zones de pêche.

#### **4 - Mon projet est-il viable économiquement ?**

Le projet vise à assurer la viabilité économique des entreprises de pêche.

#### **5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?**

Le projet vise à assurer la viabilité économique des entreprises de pêche à pied. En maintenant les zones ouvertes à la pêche, cela permettra à terme de réinstaller de jeunes pêcheurs.

### **3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)**

#### **1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?**

Les résultats seront accessibles sur le site internet du CDPMEM 56. Un rapport d'exécution et une plaquette synthétique seront réalisés. Des présentations au sein des instances comme le SMVM seront réalisées.

## PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

**Récupération de la TVA :**

**Assujettissement à la TVA :** Non

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Prestation drones	10 000.00	9.09
Ifremer (frais de personnel)	18 000.00	16.36
Ifremer (frais de structure)	2 700.00	2.45
Cap 2000 (frais de personnel)	15 000.00	13.63
Cap 2000 (frais de structure)	2 250.00	2.04
Eurêka modélisation (frais de personnel)	12 000.00	10.90
Eurêka modélisation (frais de structure)	1 800.00	1.64
Etude comportementale oiseaux	20 000.00	18.17
CDPMEM 56 (frais de personnel)	22 000.00	19.99
CDPMEM 56 (frais de structure)	3 300.00	3.00
Petit matériel (télémetre, traceurs GPS, GPS, Gopro)	2 000.00	1.82
Outils de communication	1 000.00	0.91
<b>Total</b>	<b>110 050.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	44 020.00	40.00
Europe - FEAMP - DLAL	44 020.00	40.00
Autofinancement public	11 660.00	10.60
Autofinancement public	4 140.00	3.76
Autofinancement privé	3 450.00	3.13
Autofinancement privé	2 760.00	2.51
<b>Total</b>	<b>110 050.00</b>	<b>100.00</b>

### Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

**Date :** 30/06/2020

**Pour :** Comité pour avis d'opportunité

**Avis / Décision :** FAVORABLE

**Fonds mobilisé Europe - FEAMP - DLAL :** 44 020.00 EUR

**Explication / Commentaires :**

a présentation de Céline D'HARDIVILLÉ, chargée de mission au CDPMEM56 et les échanges avec les membres de la CML permettent d'apporter les précisions suivantes :

C'est un projet en partenariat avec Cap 2000, Eureka mer et IFREMER. Les frais salariaux présentés se répartissent ainsi :

IFREMER travaillera sur la formation du personnel de terrain qui permettra de mettre en place le protocole. CAP 2000

fera tout l'encadrement de la prestation drone et le prétraitement des cartographies. Eureka mer sera là pour traiter les données du drone et mettre en place les algorithmes pour calculer les indices de végétation. Le comité des pêches coordonnera le projet et encadrera les pêcheurs qui feront des manipulations terrain.

Le PNR du Golfe du Morbihan a été contacté sur ce dossier, il ne souhaite pas être partenaire mais l'équipe technique sera tenue au courant. L'Office Français de la Biodiversité a été contacté également. Ces deux structures feront partie du Comité de pilotage du projet.

Breizh drone a fait le premier suivi dans le cadre du projet IMPEZZOGOLFE 1. En revanche, le deuxième suivi fera l'objet d'un appel d'offres. Les règles de la commande publiques seront bien respectées.

Ne prennent pas part au débat et au vote : Frédéric COUDON, Philippe LE GAL (membres de l'association CAP 2000), Thierry JACOB et Olivier LE NEZET

Les membres de la CML formulent l'avis suivant : l'étude est pertinente, les partenariats intéressants avec les structures scientifiques, avec un protocole validé. Que cette étude-là puisse être une aide à la décision dans le cadre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan.

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité

Sur la base d'un montant DLAL FEAMP de 44020 €



# *Améliorer et DéveloppeR l'assistance aux entreprises cONchylicoIEs-DRONE*

**Pays d'Auray**

**Fonds sollicités :**

Region / Europe - FEAMP - DLAL

**Axes :**

"Travailler en Pays d'Auray" : structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire

**Fiche Action :**

Europe : Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture

**Fonctionnement / Investissement :**

Fonctionnement

## **IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom porteur :** Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud

**N° SIRET :** 77776545100049

**Forme juridique :** Syndicat professionnel / Organisation professionnelle

**L'entité appartient à un groupe :** Non

**Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :** 7.00

**Montant du budget Annuel en k€ :** 1037.00

**Representant de la structure demandeuse :** LE GAL Philippe, Président

**Representant technique du projet :** Gilles Raibaut, Garde-juré, gilles.raibaut@huitres-de-bretagne.com

**Adresse postale :** 7 rue du Danemark- Porte Océane 56400 Auray

**Adresse électronique :** accueil@huitres-de-bretagne.com

**Tel :** 0297243147

## **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

---

### **1 - Eléments de contexte**

Le CRC Bretagne Sud a vocation à mettre en œuvre des actions permettant aux entreprises conchylicoles de poursuivre et de développer leurs activités. Pour cela, il dispose d'une équipe dédiée qui assiste les entreprises

notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, des questions sanitaires, des problématiques zootechniques. Ainsi, cinq salariés interviennent sur ces questions :

- Une chargée de mission urbanisme et foncier. Elle assiste notamment les entreprises dans les domaines du règlement des conflits d'usage, de l'insertion paysagère, dans le dépôt de documents d'urbanisme, des questions foncières...
- Une chargée de mission environnement. Elle assiste les entreprises dans leurs études d'incidence, l'évaluation des dégâts lors d'épisode climatique ou de pollution, l'envasement des zones conchylicoles, ...
- Une chargée de mission qualité, études et recherche, qui intervient sur les questions zootechniques et sanitaires, et pilote les projets collaboratifs de recherche.
- Un technicien SIG, qui exploite et produits des données d' informations géographiques et de cartographies thématiques
- Un garde juré assermenté. Dans ses missions, il assiste notamment les membres de l'équipe du CRC par la collecte d'informations et la réalisation de constats sur le terrain. Pour cela, il dispose de moyens nautiques. Il est par ailleurs déjà qualifié « télépilote professionnel de drone ».

Le CRC BS souhaite améliorer et développer son assistance aux entreprises en faisant notamment l'acquisition de données par l'utilisation d'un drone aérien multirotors. En effet, cette technologie novatrice permet :

- d'intervenir dans des zones reculées et peu accessibles en bateau ou à pied, avec une bonne aisance de mise en œuvre et une empreinte carbone limitée
- d'être en mesure de réaliser en interne certains diagnostics sur des grandes surfaces ( avec de plus un coût plus optimisé que par l'intervention de moyens conventionnels ou de prestataires extérieurs)
- alimenter le SIG par des photos aériennes récentes , plus précises et à la demande
- de disposer d'un matériel évolutif, permettant d'embarquer plusieurs capteurs différents suivant les objectifs recherchés.

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Le projet a pour objectif de proposer de nouveaux services aux conchyliculteurs afin de les assister dans leurs démarches dans les domaines de l'urbanisme, de la transmission, de la résolution des conflits d'usage, des problématiques environnementales et sanitaires, de difficultés d'implantation,

## **3 - Présentation resumée du projet**

Le CRC BS souhaite développer de nouveaux services auprès de professionnels en faisant l'acquisition - d'un drone aérien, professionnel, rustique et agréé DGAC, pouvant emporter différents capteurs, et d'un ordinateur dédié avec le logiciel de traitement d'images ad hoc et d'une tablette « durcie » avec capteur gps submétrique.

L'utilisation de ces matériels, permettra de développer et/ou d'améliorer les services suivants auprès des conchyliculteurs :

- Constat de l'état des parcs avant transmission : non systématique, à la demande des repreneurs avant passage en CCM et pour chaque dossier passé en commission installation des jeunes.
- Production de photos aériennes géoréférencées, de modélisations 3d, permettant par exemple d'enrichir les dossiers d'urbanisme et d'intégration paysagère
- Prévention lors de conflits d'usage comme par exemple le signalement de tables dangereuses, de balisage insuffisant, etc
- Audit de l'état des parcs, de leur stock, afin d'enrichir les divers dossiers administratifs notamment lors de l'installation de jeunes...
- Suivi et constatations lors d'épisodes de pollutions, de rejets d'effluents, de phénomènes d'eaux colorées
- Fournir des données topographiques et photographiques géoréférencées dans les milieux reculés du littoral et difficiles d'accès

- Assistance à l'évaluation des volumes de sédiments, des phénomènes d'envasement, de l'étendue des récifs d'huîtres sauvages impactant l'hydrologie naturelle
- Développer un dispositif d'intervention post événementiel: évaluation rapide de dégâts sur les parcs après un phénomène climatique (tempêtes, coups de vents) afin de faciliter la prise de décision quant aux mesures à prendre
- Assistance aux opérations d'implantation sur les parcs (positionnement virtuel des tables sur le support SIG réalisé par le drone, en vue de préparer les opérations proprement dites sur le terrain, implantations proprement dites sur le terrain à l'aide de la tablette GPS)
- Veille sur les échouages de matériels conchylicoles en vue de mise en place d'opérations de nettoyage
- Réalisation de photos et vidéos de promotion des entreprises et du patrimoine conchylicole

Pour développer ces nouveaux services, le CRC BS s'appuiera sur l'équipe salariée.

Le garde-juré sera en charge de préparer les missions (phase prévol et autorisations spécifiques au scénario DGAC choisi), puis de piloter le drone . Il se chargera ensuite du post traitement des données, en lien avec le technicien SIG du CRC. Les missions s'effectueront en collaboration avec les chargés de mission concernés. Le conseil et l'assistance auprès des professionnels seront dispensés par les chargés de mission ou le garde juré en fonction du sujet à traiter. Le projet est prévu sur une période de 30 mois

#### **4 - Localisation**

##### **Localisation géographique :**

C.C. Auray Quiberon Terre Atlantique, C.C. de Belle Ile en mer

##### **Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

Pays

##### **Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

#### **5 - Résultat attendu**

Nbre d'entreprises bénéficiaires des services :40

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
Marché de prestation -Préparation cahier des charges, publication, analyse,...	01/06/2020	
Mise en oeuvre du projet- conseils aux professionnels	01/09/2020	
Evaluation du dispositif	31/12/2022	

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

### **1 - Critères obligatoires**

#### **1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Le projet se déroule sur deux GALPA Pays d'Auray/Vannes et Pays de Cornouailles.

Clé de répartition : nombre d'emplois conchylicoles

Pays d'Auray Vannes 1153 emplois (70 %), Pays de Cornouailles 487 emplois (30 %).

#### **2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?**

Le projet répond à plusieurs objectifs du DLAL FEAMP Auray/Vannes :

Maintenir la vocation et la fonctionnalité des espaces d'exploitation

\* Favoriser le dialogue entre professionnels, collectivités et usagers de la bande côtière

\* Favoriser la transmission des entreprises et faciliter l'installation des nouveaux professionnels

#### **3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

L'utilisation d'un drone constitue une véritable innovation pour le CRC BS et d'une manière générale pour la conchyliculture en Bretagne. Cette technologie permet de proposer de nouveaux services aux professionnels tant en termes de conseil dans les domaines de l'urbanisme, de la transmission, de la résolution des conflits d'usage, des problématiques environnementales et sanitaires, de difficultés d'implantation. Il permet d'intervenir dans des zones reculées et peu accessibles en bateau ou à pied,nde réaliser en interne certains diagnostics sur des grandes surfaces et d'alimenter le SIG par des photos aériennes récentes. Il est à souligner que cette technologie est utilisée avec succès par le CRC Marennes Oléron.

### **2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)**

#### **1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif**

Le projet est collectif à plusieurs titres. Le CRC BS en tant qu'organisation professionnelle représente l'ensemble des professionnels de Bretagne Sud. Par ailleurs les nouveau services proposés serviront à l'ensemble des conchyliculteurs de Bretagne Sud.

#### **2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Le projet DRONE s'adresse à l'ensemble des conchyliculteurs de Bretagne sud ainsi qu'aux futurs repreneurs

### **3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?**

Parmi les nouveaux services qui seront développés suite à l'acquisition du drone plusieurs portent sur la thématique environnement et ressource :

- Suivi et constatations lors d'épisodes de pollutions, de rejets d'effluents, de phénomènes d'eaux colorées
- Assistance à l'évaluation des volumes de sédiments, des phénomènes d'envasement, de l'étendue des récifs d'huîtres sauvages impactant l'hydrologie naturelle
- Évaluation rapide de dégâts sur les parcs après un phénomène climatique (tempêtes, coups de vents) afin de faciliter la prise de décision quant aux mesures à prendre

### **4 - Mon projet est-il viable économiquement ?**

L'aide FEAMP permettra de financer l'acquisition du drone mais également de tester la pertinence des services rendus . Les nouveaux services testés dans le cadre de son projet, seront après évaluation pérennisés sur fonds propres.

### **5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?**

Ces nouveaux services permettront d'optimiser ceux déjà rendu par le CRC BS auprès de ses ressortissants. D'une manière générale, les conseils apportés par le CRC Bs participe au développement et aux maintiens des entreprises et des emplois

### **3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)**

#### **1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?**

Le projet et les services associés sont destinés aux professionnels. Aussi la communication sera ciblée en direction des professionnels et aux structures associées (DML, Notaires,...). Le projet fera l'objet d'une évaluation. Celle-ci sera transmise au GALPA

## PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

**Récupération de la TVA :** Non

**Assujettissement à la TVA :** Non

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Acquisition de l'équipement (Drone+équipements+ GPS+Tablette +logiciel de traitement)	39 800.00	51.19
Frais de personnel (intervention des différents chargés de mission)	33 000.00	42.44
Frais de structure (15% des frais salariaux)	4 950.00	6.37
<b>Total</b>	<b>77 750.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe - FEAMP - DLAL	31 100.00	40.00
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	31 100.00	40.00
Autofinancement public	15 550.00	20.00
<b>Total</b>	<b>77 750.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Dépenses Eligibles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Acquisition de l'équipement*70%	27 860.00	51.19
Frais de personnel (intervention des différents chargés de mission)*70%	23 100.00	42.44
Frais de structure *70%	3 465.00	6.37
<b>Total</b>	<b>54 425.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes éligibles</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe - FEAMP - DLAL	21 770.00	40.00
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	21 770.00	40.00
Autofinancement public	10 885.00	20.00
<b>Total</b>	<b>54 425.00</b>	<b>100.00</b>

### Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

**Pour :** Comité pour avis d'opportunité

**Avis / Décision :** FAVORABLE SOUS RESERVES

**Fonds mobilisé Europe - FEAMP - DLAL :** 21 770.00 EUR

**Explication / Commentaires :**

La présentation de Gilles RAIBAUT, garde-juré du CRC Bretagne Sud et les échanges avec les membres de la CML permettent d'apporter les précisions suivantes :

Le garde juré du CRC Poitou Charente charentais a expérimenté cet outil et confirme les nombreux avantages d'une telle technologie : elle permet d'intervenir dans des zones reculées peu accessibles à pied ou en bateau, d'économiser

du gazole et de s'affranchir du rythme des marées et de gagner énormément de temps pour les diagnostics de parcs sur des grandes surfaces, d'éviter de recourir systématiquement à des prestataires extérieurs coûteux mais elle permet également d'acquérir des données et connaissances en matière d'occupation de l'espace sur le littoral.

Le CRC a évalué une quarantaine de dossiers à traiter : surtout pour les interventions préalables aux commissions cultures marines. Evaluer l'état des parcs avec de l'imagerie aérienne est beaucoup plus efficace. Quand un jeune reprend des parcs, le CRC peut ainsi l'aider à vérifier l'état et le bornage des parcs. Sans drone, ça peut prendre deux trois ans. Dans l'immédiat les services ne seront pas facturés aux professionnels. Après cette expérimentation, si un gros besoin en imagerie est exprimé par les entreprises, il pourra y avoir une facturation en fonction des cas.

L'utilisation d'un drone est extrêmement encadré, il faut faire une demande d'autorisation plusieurs jours à l'avance. Le but n'est pas de faire de la surveillance ou du contrôle, ces missions relèvent bien des services de l'Etat.

L'investissement est onéreux car c'est du matériel professionnel : il faut que le drone soit équipé de parachute, de coupe circuit...Par ailleurs, l'appareil en lui-même ne fait pas la totalité du coût du projet : il faut rajouter les divers capteurs, caméras embarquées et système GPS ultraprécis (nécessaire pour avoir une précision centimétrique sur des dossiers urbanistiques) ainsi qu'un logiciel spécifique de traitement des images et une tablette GPS pour retrouver les points sur le terrain.

Les coûts importants de personnel déjà en place interrogent les membres de la CML. Les frais salariaux s'expliquent par le fait que l'acquisition de cette nouvelle technologie va engendrer un besoin de formation et d'appropriation de l'outil par les salariés travaillant sur les thématiques concernées : urbanisme, installation et environnement. L'objectif est que le CRC soit autonome dans l'utilisation de cet outil et donc qu'il y ait une montée en compétence des salariés. Gilles RAIBAUT est formé en pilotage du drone. Le chargé de mission SIG aiderait à saisir et faire du traitement d'images. La chargée de mission urbanisme sera chargée des survols qui précèdent les commissions cultures marines et les dossiers à monter relatifs à l'extension de chantier. La chargée de mission environnement sera chargée des survols en lien avec les pollutions et aléas climatique.

Ne prennent pas part au débat et au vote : Frédéric COUDON, Philippe LE GAL et Bertrand MAHEO

Le projet est jugé très intéressant dans la mesure où il permet de faire monter en compétence l'équipe du CRC, d'optimiser les services rendus aux entreprises et de produire de la donnée pour le territoire et les professionnels.

Les membres de la CML formulent les recommandations suivantes :

- il y a un nombre important de missions différentes prévues avec le même outil. Certaines missions nécessitent un outil parfaitement adapté. Il est recommandé de ne pas vouloir trop en faire avec un seul outil. Par ailleurs, l'utilisation du drone et la mise en œuvre des programmes de traitement des données nécessitent certainement des formations complémentaires.
- L'obligation de respecter les règles de la commande publique est rappelée.

8 critères sur 8 atteints

Avis Favorable sous réserve à l'unanimité

Sur la base d'un montant DLAL FEAMP de 21 770 €

**Réserves à lever :**

- Que cet équipement ne serve pas d'équipement de surveillance et de contrôle ;
- Que les résultats produits à travers l'utilisation de ce drone puissent être réutilisés par d'autres instances publiques :

images, plans, relevés sur le domaine public maritime pouvant servir de support direct aux décisions de la puissance publique (données géographiques souveraines). Exemple : dans le cadre du SAGE